



**CONSEIL MUNICIPAL**  
du jeudi 25 janvier 2024

Responsable de service :  
Olivier UZANU

**DÉLIBÉRATION N° 06**

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

M. Alain MORLIER, Mme Nadine NIVault, M. Jonathan COULANDREAU, M. Pierre CUCHET, Mme Frédérique COSTANTINI, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laetitia BOURDIER, Mme Sophie DESPRÈS, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Dominique GAUDIN, Mme Angéline GLUARD, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, M. Yan GENONET, Mme Hélène de SAINT DO, M. Vincent HEUSICOM, M. Amaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Lisa TEIXEIRA

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Marie-Christine MILLAUD donne procuration à Mme Sophie DESPRES  
Mme Estelle QUÉRÉ donne procuration à Mme Laëtitia BOURDIER  
M. Thierry LAMBERT donne procuration à M. Alain MORLIER  
Mme Laurence BOUVILLE donne procuration à M. le Maire  
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. Jonathan COULANDREAU  
M. Olivier CALIX donne procuration à M. Yan GENONET

Secrétaire de séance : M. Pierre CUCHET

Date de convocation .....	18/01/2024
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

**06. Lancement du concours d'architecte et de désignation des membres du jury de concours travaux école La Courbe**

Vu la délibération en date du 25 janvier 2024, décidant d'engager l'extension du groupe scolaire de La Courbe et d'attribuer le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué à la SPL Charente Maritime Développement pour le suivi des études et la réalisation de l'opération,

Vu la délibération n°4 en date du 29 juin 2023 relative au lancement du concours d'architectes et de désignation des membres du jury de concours,

Considérant que l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimée à 6 000 000 € Hors Taxes,

Considérant qu'au vu de la nature et du montant prévisionnel des prestations attendues, il convient de mettre en œuvre un concours de maîtrise d'œuvre restreint, anonyme et indemnisé au regard des articles L.2125-1 et R.2126-4 du code de la commande publique,

Considérant que les candidats sélectionnés à l'issue de la phase de sélection des candidatures sont limités à trois maximum,

Considérant que chaque équipe sélectionnée sera invitée à remettre, de manière anonyme, ses études d'esquisse,

Considérant que la remise de ces prestations ouvre droit, pour chacune, au versement d'une indemnité fixée à 25 000€ HT soit 30 000€ TTC, indemnité constituant pour le lauréat une partie de sa rémunération,

Considérant qu'à l'issue du concours, le marché est attribué au lauréat selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence préalables telle que prévue à l'article R2122-6 du code de la commande publique,

Considérant que les missions de prestations intellectuelles dont Moe (hors mandataire) sont évaluées à 940 461€HT et que la seule prestation de maîtrise d'œuvre dépasse les seuils marchés fournitures et service du code de la commande publique,

Considérant qu'il convient de désigner les membres du jury de concours conformément aux articles R.2162-22 à 25 du code de la commande publique,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- de lancer la procédure de mise en concurrence de la mission de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours restreint,
- de fixer le montant de l'indemnité à verser aux lauréats du concours,
- de désigner les membres du jury de concours conformément aux articles R 2162-22 à 25 du Code de la Commande Publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 26 voix POUR,
- 3 abstentions (M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL, Lisa TEIXEIRA),

Abroge et remplace la délibération n°4 du 29 juin 2023,

Approuve le lancement du concours restreint pour le choix du lauréat pour la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre relatives à « l'extension du groupe scolaire de La Courbe et aménagements paysagers »

Autorise Charente Maritime Développement à lancer la procédure de mise en concurrence de la mission de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours restreint ;

Autorise Monsieur le Maire à fixer la liste des candidats admis à concourir, sur proposition du jury de concours ;

Autorise Monsieur le Maire à désigner le lauréat du concours à la suite de la proposition du jury de concours,

Autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché négocié de maîtrise d'œuvre qui sera conclu à la suite de la procédure de concours,

Autorise monsieur le Maire à verser une indemnité de 25 000 € HT à chaque équipe retenue à la phase de sélection des candidatures et qui remettra une offre complète et conforme. Pour le lauréat du concours, cette indemnité viendra en déduction de sa rémunération. En cas de prestations non conformes ou incomplètes, le jury pourra proposer de réduire, voire supprimer, les indemnités à verser aux concurrents,

Désigne conformément aux articles R 2162-22 à 25 du Code de la Commande Publique comme membres du jury de concours :

- Monsieur le Maire, pour assurer la présidence,
- Cinq membres élus de la commune, constituant les membres de la Commission d'Appel d'Offre légalement constituée le 10 juillet 2020 et modifiée le 25 janvier 2024 : Jonathan COULANDREAU, Gérard François BOURNET, Jean LORAND, Nadine NIVAULT, Yan GENONET, ainsi que leurs suppléants,
- Une personnalité qualifiée ayant un intérêt à agir : Mme Estelle QUERE, adjointe au maire à l'Education (suppléante : Mme Laetitia Bourdier conseillère déléguée à la Politique de la Ville)
- Quatre membres ayant des qualifications ou des qualifications équivalentes à celles exigées pour participer au concours : 1 paysagiste, madame Magali Vincent Paysagiste au Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'environnement, 3 architectes, madame Julie BOUTET Architecte, madame Claire PEYRON, Architecte au Conseil d'Architecte, d'Urbanisme et de l'environnement, 3ème architecte en cours de désignation.

*Annexe n°17 : Synthèse programmatique*

*Annexe n°18 : Bilan prévisionnel global*

*Annexe n°19 : Planning prévisionnel opération Mandat*

Pour extrait conforme,

**Tony LOISEL**  
Maire



**Pierre GUCHET**  
Secrétaire de séance



**AR Prefecture**

017-211700281-20240125-06\_250124-DE  
Reçu le 05/02/2024  
Publié le 05/02/2024